

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_110 : Avenant n°4 à la
convention de délégation de la compétence d'octroi
d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le
Département du Calvados**

Séance du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 3 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 3 décembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :
*Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Nadine BACA
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Philippe ONILLON a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021_110 : AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA
COMPETENCE D'OCTROI D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2017-75 portant convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu la convention en date du 6 juillet 2017
- Vu la délibération n°2018-14 du 20 avril 2018 portant avenant à convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu la délibération n°2019-052 du 4 juillet 2019 portant avenant à convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu la délibération n°2020-084 du 19 novembre 2020 portant avenant à convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu l'avis favorable du Bureau,
- Vu le projet d'avenant.

Considérant que les modalités de co-intervention de la région Normandie sont en cours de réflexion dans le cadre de l'élaboration de son futur Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation (SRDEII).

Considérant que le plan tourisme du département, qui contient l'un des volets de l'intervention du département en immobilier d'entreprise, sera revu en 2022.

Considérant qu'afin de poursuivre ses actions en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises, tout en préparant la prochaine version des conventions, le département souhaite prolonger d'un an la durée initiale de la convention de délégation de compétence, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le département du Calvados.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN